

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le seize février

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/02/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, BOUTINET, TORCHUT,
LEGALLAIS, BRUN, Mmes COUSSOT, DESRENTES,

Absents : M. PENICAUT, Mme FURAUD, Mme BRANDT (donne pouvoir
à Mme Desrentes)

Secrétaire : M. TORCHUT

Objet : CDG17 : CONVENTION ADHESION SERVICE RETRAITE

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation des services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le Centre de Gestion,

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017-211703137-
20220216-20220216004-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/02/2022**